

E 2200 Paris 1/1515

*Le Ministre de Suisse à Paris, A. Dunant,  
au Chef du Département politique, F. Calonder*

*Copie  
L 1/19*

Paris, 3 septembre 1919

En vous confirmant mes deux télégrammes d'hier<sup>1</sup> concernant le Vorarlberg, j'ai l'honneur de vous informer qu'à la suite de ma démarche auprès du Chef de Cabinet de M. Tittoni, un de mes anciens amis qui tient de près au Ministre italien des Affaires étrangères, est venu me donner très loyalement le résumé des négociations de ces derniers jours.

Le 17 août, MM. Neubner et Pirker, envoient de Berne au Président de la Conférence le télégramme que vous savez.<sup>2</sup>

Le 26 août, la Délégation autrichienne de St-Germain adresse une note au Secrétariat général de la Conférence de la Paix pour prier M. Dutasta d'attirer l'attention de M. Clemenceau sur le fait que les sieurs Neubner et Pirker ne sont pas originaires du Vorarlberg, ne sont nullement au courant des aspirations du public et n'ont aucun titre pour représenter cette région.

Entre-temps la délégation britannique avait présenté au Conseil Suprême un projet de résolution tendant à examiner s'il est désirable de faire droit aux demandes présentées par le Vorarlberg en vue d'entrer dans la Confédération suisse.

---

1. Cf. n° 61; le télégramme n° 42 indiquait au Département politique que le Ministre Dunant n'avait pas encore pu atteindre le Chef de la délégation italienne, T. Tittoni, cf. E 2001 (B) 3/9.

2. Cf. n° 45.



Le 23 août, le Comité central territorial fait au Conseil Suprême la proposition suivante: En présence des manifestations du Vorarlberg, la République autrichienne, au cas où la Suisse elle-même déclarerait formellement qu'elle accepte un tel rattachement, s'engage à reconnaître la décision du Conseil de la Ligue des Nations devant lequel le cas devrait être porté.

Le 29 août, cette proposition du Comité central territorial fut discutée par le Conseil Suprême qui décida qu'aucune mesure ne serait prise en ce qui concerne la réunion du Vorarlberg à la Suisse. D'après le procès-verbal de cette séance, M. Berthelot, Directeur politique français, aurait fait remarquer que l'on ne se trouvait vis-à-vis d'aucune démarche officielle de la Suisse et son Sous-Directeur Laroche aurait dit que les deux plébiscites du Vorarlberg qui avaient donné une proportion considérable de votants en faveur du rattachement à la Suisse, n'étaient que des manifestations officieuses sur quoi M. Tittoni aurait proposé l'organisation d'un plébiscite régulier. Mais M. Clemenceau préféra ne rien faire craignant l'augmentation du contingent alémanique en Suisse et M. Balfour fut du même avis. Un autre délégué (je ne sais plus lequel) cita l'exemple de la pétition du Limbourg hollandais qui demandait son rattachement aux Pays-Bas, pétition sur laquelle on ne peut pas entrer en matière et, à la fin, M. Tardieu rappela la note susmentionnée de la délégation autrichienne à St-Germain et releva le fait que les Autrichiens, auxquels on soumettait des conditions déjà très dures, pourraient être offensés de ce qu'on n'ait pas tenu compte de leur note, ce qui pourrait provoquer des complications et un retard sérieux pour la signature du Traité de Paix. M. Tardieu termina en ajoutant qu'un jour cette question du Vorarlberg pourrait être soumise à la Ligue des Nations (cela figure au procès-verbal dont mon ami m'a donné lecture) et la Conférence ayant acquiescé, on en resta là.

Tel est, M. le Conseiller fédéral, le résumé que je tiens de première source et je ne peux que m'associer à ce que vous dites dans le post scriptum de votre lettre politique reçue ce matin<sup>3</sup>, c'est-à-dire que la population du Vorarlberg devra, lorsque la Société des Nations fonctionnera, s'adresser à cette dernière. Mais vous voyez que l'opposition de Vienne est très sérieuse; d'autre part, je vous ai signalé par télégramme<sup>4</sup> d'hier soir l'ultimatum envoyé par les Alliés à l'Allemagne, quant à l'éventualité d'un rattachement de l'Autriche allemande. Il n'est donc pas question pour le moment de voir le Vorarlberg devenir allemand; l'avenir nous apprendra s'il peut devenir suisse. Et si notre pays est d'accord pour l'accueillir.

3. *Il s'agit sans doute du rapport politique, publié sous n° 58.*

4. *Ce télégramme n° 44 disait: Je vous signale ultimatum par lequel les Alliés exigent suppression article 61 de la constitution allemande. Cet article concernant rattachement Autriche allemande est considéré comme contraire au Traité Paix dans lequel s'engagea respecter indépendance Autriche que cette dernière ne peut aliéner que d'accord avec Ligue Nations (E 2200 Paris 1/1515).*